

Les marches de maîtrise d'œuvre dans la construction publique – Dominique Bouchon, Patrice Cossalter – Éditions du Moniteur, 1996 – 449 pages.

La loi MOP Textes commentaires, développement, tableaux synthétiques de maîtrise d'œuvre – Michel Germond, 1996-1997 – 43 pages.

Textes réglementaires

Code des marchés publics.

Cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux.

Cahier des clauses techniques générales – Fascicule 35 (Espaces verts, sols sportifs, aires de loisirs) en cours de refonte.

Loi du 12 juillet 1985 : loi MOP.

Décret n° 93-1268 du 29 novembre 1993.

Décret n° 93-1269 du 29 novembre 1993.

Décret n° 93-1270 du 29 novembre 1993.

Arrêté du 21 décembre 1993.

Décret n° 98-111 du 27 février 1998 portant transposition de la directive service 92-50/CEE.

4.6. Liste des organismes professionnels

ACTA – Association de coordination des techniques agricoles.

AFNOR – Association française de normalisation.

AVF – Association des ingénieurs des villes de France.

CEMAGREF – Centre national du machinisme agricole, génie rural, eaux et forêts.

FFF – Fédération française de football.

FFG – Fédération française de golf.

FFP – Fédération française du paysage.

FFR – Fédération française de rugby.

FFT – Fédération française de tennis.

FNCESEL – Fédération nationale des constructeurs d'équipements de sports et de loisirs.

FNPHP – Fédération nationale des producteurs horticulture et pépinières.

GNIS – Groupement national interprofessionnel des semences.

IDF – Institut pour le développement forestier.

OPQRS – Organisme professionnel de qualification en matière de réalisations de sports et de loisirs.

PPE – Protection des plantes et de l'environnement.

SYGMA – Syndicat général des constructeurs de tracteurs et de machines agricoles.

SYNAA – Syndicat national des professionnels de l'arrosage.

UNEP – Union nationale des entrepreneurs du paysage.

Remerciements

Nous remercions le président et les membres du comité K dont les noms suivent pour le concours dévoué qu'ils ont apporté à la rédaction de ce document.

Mme Boyer : chef du bureau du conseil – Direction des affaires juridiques – Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Cabanel : Bureau du paysage – DNP, ministère de l'environnement.

M. Commo : AFNOR.

Mme Delaye : ministère de la jeunesse et des sports.

M. Demouchy : fédération française du paysage.

M. Deschamps : service d'entretien technique des routes et autoroutes (SETRA).

Mme De Vaucher : ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Germond : direction régionale de l'agriculture et de la forêt – SRFB – Languedoc-Roussillon.

M. Goossens : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie.

M. Grenet : délégation générale de l'union nationale des entrepreneurs du paysage.

M. Guy : France-Télécom.

M. Le Bouteiller des Haries : Union nationale des entrepreneurs du paysage.

M. Massot : fédération française du paysage.

M. Moreau de Saint-Martin : conseil général des ponts et chaussées.

M. Parant : président du comité K – CRPF.

M. Pauly : direction des parcs et jardins et espaces verts.

M. Renaudy : UGAP.

M. Rouillon : ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Direction des affaires juridiques – Bureau du conseil – Coordonnateur du GPEM/AB.

M. Treffel : président du GPEM/AB – Inspecteur général de l'éducation nationale – Ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Mme Zampiero : ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.